



2000
Select Country

Landmine Monitor
TOWARD A MINE-FREE WORLD



HOME RESEARCH NEWS ORDER CONTACTS COMMENTS FACTSHEETS

REPORTS: 2008 2007 2006 2005 2004 2003 2002 2001 2000 1999

LM Report 2000 Full Report Executive Summary Key Findings Key Developments Translated Country Reports

GABON

Le Gabon a signé le traité d'interdiction des mines le 03 Décembre 1997, mais ne l'a pas encore ratifié. Le texte de ratification qui doit être soumis à l'Assemblée Nationale est encore en préparation au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération[1]. Un responsable gouvernemental répondant à une lettre de Handicap International a déclaré: "je transmettrai votre correspondance à notre gouvernement à Libreville et sans doute sera-t-elle prise en considération pour une ratification rapide."[2]

Le Gabon a participé à la première réunion des Etats partis à Maputo, Mozambique en Mai 1999; il a été représenté par son ambassadeur à l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA). Il n'a pas participé aux deux réunions intersessionnelles du traité. Le Gabon est un membre actif du Comité Consultatif Permanent des Nations Unies sur les Questions de Sécurité en Afrique Centrale. Ce comité traite des problèmes de mines et des armes légères. Il est aussi très actif dans le Conseil de Paix et de Sécurité en Afrique Centrale (COPAX). Pendant la dernière réunion du COPAX en Octobre 1999 à N'Djamena (Tchad), les gouvernements participants ont réaffirmé leur engagement rejoindre et à respecter toutes les conventions internationales relatives au Droit International Humanitaire y compris le traité d'interdiction des mines[3].

Le Gabon était absent au vote de la résolution 54/54B de l'A.G des Nations-Unies soutenant le traité en Décembre 1999. Il a voté pour des résolutions similaires en 1996, 1997 et 1998. Le Gabon ne fait pas partie de la convention sur les armes classiques, et n'est pas membre de la Conférence sur le Désarmement.

L'Observatoire des mines n'aurait jamais produit ou exporté des mines antipersonnel.[4] De sources gouvernementales, le Gabon a un petit stock de mines antipersonnel exclusivement destiné à la formation.[5] Les détails sur la quantité et les types de ces mines ne sont pas à la disposition du public.[6]

Il n'y a pas de programme d'action humanitaire des mines au Gabon. Le bureau régional pour l'Afrique Centrale du Comité International Pour la Croix Rouge a confirmé qu'il n'y a aucune de victime de mines enregistré au Gabon.[7]

[1] Entretien avec Charles Essonghé, Premier Conseiller à la Mission Permanente du Gabon aux Nations Unies à New York.

[2] Lettre de Honorine Doussou-Naki, Ambassadeur du Gabon en France à Sylvie Brigot, Handicap International, Paris, 17/02/2000.

[3] Entretien avec Jacques Alfred Ndoumbé Eboulé, Sous Directeur, Direction des Nations Unies, Ministère des Relations Extérieures du Cameroun, Yaoundé, 24 Avril 2000.

[4] Entretien avec Charles Essonghé, Mission du Gabon aux Nations Unies, New York, 24 Avril 2000.

[5] Ibid.

[6] Ibid.

[7] Entretien avec Daniel Augstburger, Délégué Régional du CICR, Yaoundé, 19 Mars 2000.

**Page actions:**

- > [Translate page](#)
- > [Monitor page](#) (get e-mail if it changes)
- > [Printer friendly version of this page](#)
- > [Recommend this page to a friend!](#)

E-mail: lm@icbl.orgWebmaster: webmaster@icbl.orgWebversion www.icbl.org 2003Copyright © August 2000 by [Human Rights Watch](#)

All rights reserved - no direct copying of this page allowed

Please read our [copyright policy](#) and [Privacy/Spam policy](#).

Page Last Modified: Mon, 28 Feb 2005 15:36 GMT